

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril 2026 à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 avril 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 16 Présents : 14 Votants : 16 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Fabien LEMAIRE, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Anne BENAICHE, Pauline SEIHLAN, Jean-Pierre VALETTE, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Emmanuelle ANTICH, Marie VINCENTI, Yvette DETROIT, Bruno PEGAS.

Procurations : M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Jean-Pierre VALETTE
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés - Absents : Mme Nicole BETTULA

Mme Emmanuelle ANTICH a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 10 : affectation résultat budget Résidence du Lac Hervé SABATIE

Suite au vote de l'ERRD 2025 de la Résidence du Lac-Hervé SABATIE, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration l'affectation de résultat suivante :

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration le résultat comptable 2025 de la résidence du Lac.

GROUPES	CHARGES	PRODUITS
1	471052.04 €	2 691 413.51 €
2	2 148 151.50 €	129 037.27 €
3	284 328.79 €	967.28 €
TOTAL	2 903 532.33 €	2 821 418.06 €
<i>Equilibre Général</i>	- 82 114.27 €	

Le résultat comptable 2025 est donc de – 82 114.27 euros.

Conformément aux règles d'affectation préférentielles définies par le CPOM, il est proposé d'affecter ce résultat au compte 119 Report A Nouveau (solde débiteur).

Après affectation du résultat déficitaire 2025 par le comptable Public, le solde du compte 119 de Report A Nouveau déficitaire sera donc de -79 181.07 euros (RAN- antérieur) + - 82 114.27 euros (RAN – 2025) soit **-161 293.37€ euros.**



AR Prefecture

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

082-268201050-20260422-AFFECTRESULTATR-DE

Reçu le 24/04/2026

Publié le 02/06/2026

APPROUVE la proposition d'affectation du Résultat 2025 de la Résidence du Lac Hervé SABATIE de –
82 114 27 euros en RAN déficitaire, compte 119.

Ainsi fait et délibéré le 22 avril 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle ANTICH

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

